



Redevance pour le free floating à Paris : une nouvelle victoire des écologistes

Aujourd'hui, la Mairie de Paris a annoncé la mise en place d'un cadre juridique adapté aux entreprises disposant d'une flotte libre, dites « entreprises de free floating » car non assujetties à des emplacements de stationnement identifiés. D'ici le mois de mai, les trottinettes, vélos et scooters en libre service seront soumis à redevance. C'est une excellente nouvelle pour les élu.e.s écologistes qui portent cette demande depuis [décembre 2017](#). [Demande renouvelée](#) lors du vote du budget en décembre dernier, qui avait été acceptée par l'exécutif parisien et qui se concrétise aujourd'hui.

“Les entreprises de free floating ont construit leur modèle économique sur l'utilisation gratuite de l'espace public. Résultat, c'est la jungle dans les rues et cela représente un danger potentiel surtout pour les personnes âgées » rappelle David Belliard, président du Groupe écologiste de Paris. “Il était grand temps d'instaurer une redevance car il est impensable que l'espace public parisien se transforme en source de revenu pour quelques entreprises privées”. La rue appartient à tou.te.s et nous devons préserver sa vocation première : permettre à chacun.e de se déplacer en toute sécurité.

Si la loi LOM risque de faire le choix d'un encadrement au minimum du free floating, la mairie de Paris doit aller plus loin pour pallier aux manquements de cette future réglementation.

- Imposer une gestion plus écologique et sociale face à des entreprises peu responsables de leur parc, à l'exemple des trottinettes “jetables” dont la durée de vie d'utilisation ne dépasse pas un mois.
- Clarifier les modalités de gestion des véhicules abîmés et des épaves, trop souvent abandonnés à la charge de la ville, qui en supporte de facto le coût.
- Garantir le bon déplacement de tou.te.s et notamment des personnes en fauteuils roulants, des personnes aveugles et malvoyantes ainsi que des nourrissons en poussette, qui aujourd'hui sont trop souvent empêchées, parfois même blessées, dans leur déplacement à cause de véhicules stationnés n'importe où.

La municipalité a annoncé la création de 2 500 emplacements pour le free floating délimités par des marquages au sol. Une mesure nécessaire qui devra être amplifiée car il est déjà prévu que le parc de véhicules de free floating passe de 15000 véhicules actuellement à 40 000 avant la fin de l'année 2019.

“La redevance est une première étape. Nous resterons cependant vigilant.e.s car à Paris nous avons un enjeu très important d'apaisement de l'espace public tout en continuant à développer les transports doux.” affirme David Belliard. “La ville a mis en place une charte de bonne conduite, c'est maintenant à l'État de donner les moyens aux municipalités de mettre en place des mesures plus contraignantes afin de préserver nos rues et nos trottoirs. Il est impératif de pouvoir faire respecter ces zones de stationnement dédiées.”

David Belliard, président du Groupe écologiste de Paris